

**CDEN du 14 février 2019****Déclaration préalable de l'UNSA Education**

Mme la Représentante du Préfet, Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental, M. Le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

L'UNSA-Education est attachée au dialogue social dans le service public d'éducation et si elle a pris la décision rare de ne pas siéger en CDEN la semaine dernière, c'est un signal fort qu'elle a voulu envoyer à tous les membres de la communauté éducative.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée, c'est-à-dire de pouvoir siéger et nous exprimer en cette instance à laquelle nous tenons (comme les autres d'ailleurs), cela ne va peut-être pas durer, pour exposer nos vives inquiétudes, notre colère, sur ce qui se passe actuellement dans l'Éducation Nationale et dans le service public en général. Et le pire est malheureusement à venir... Cela nous concerne tous, en tant que citoyens et aussi acteurs et utilisateurs des services publics, c'est pourquoi notre déclaration sera plus longue qu'à l'accoutumée afin de vous exposer l'ampleur du problème, sans oublier le sujet principal de ce CDEN.

Nos mots sont et vont être forts c'est pourquoi il est important de rappeler que nous sommes un syndicat et une fédération syndicale dite progressiste et donc favorable à un réel dialogue social et pas systématiquement contre toute réforme, a priori. Nous avons toujours comme feuille de route une amélioration de notre système public d'Éducation et celle des conditions de travail des personnels qui y œuvrent au quotidien et donc des conditions d'accueil de nos élèves.

Dès la nomination de M. Blanquer nous redoutions des lendemains difficiles car nous n'avions pas oublié, comment aurions-nous pu d'ailleurs, qu'il était aux manettes sous l'ère Sarkozy et que les décisions prises alors, ainsi que certaines de ses conceptions pédagogiques, nous avaient pour le moins interpellés et n'avaient pas bénéficié à notre service public d'Éducation.

Mais c'est au pied du mur qu'on voit le maçon et nous allons donc attendre et voir ce que notre chef de chantier allait envisager pour notre Service Public d'Éducation, d'autant qu'il disait alors : « Mon ministère sera un ministère de soutien, de confiance. L'institution est là pour aider, pas pour contrôler ».

Dans son discours d'installation, notre nouveau ministre avait assuré « donner la liberté » aux acteurs du monde de l'Éducation nationale, et avait également promis qu'il n'y aurait « pas beaucoup de règles allant de haut en bas dans ce ministère ». Tels étaient les mots de notre ministre, confiance est un mot qu'il affectionne d'ailleurs puisque cette année doit être votée sa loi dite « d'école de la confiance ».

Au vu de ce que nous subissons depuis sa nomination, parler d'école de la confiance s'apparente à une provocation ou alors ce serait un gage que lui a soumis son Président de la République à la perte d'un pari...

La loi Blanquer poursuit son chemin législatif : après l'examen en Commission des affaires culturelles, les débats en séance plénière à l'Assemblée nationale se déroulent en ce moment, avec plus de 1000 amendements à examiner.

Pour l'Unsa-Education, à chaque étape, le ministre creuse davantage le sillon de la défiance avec la communauté éducative.

On s'en souvient, l'École de la confiance allait faire son entrée dans le code de l'éducation avec l'article premier de cette loi. La définition de la communauté éducative était complétée par un nouvel alinéa construisant « le lien de confiance » par « l'engagement et l'exemplarité » des personnels impliquant alors « le respect des élèves et de leurs familles ». Mais de nombreux

enseignants se sont émus de cet article, craignant pour leur liberté d'expression. Le Conseil d'État a, pour sa part, demandé le retrait d'un article inutile. Le ministre aurait pu alors retirer cet article comme signe de sa volonté d'apaisement. Il n'en est rien : l'article subsiste dans sa rédaction originale avec un renvoi à la loi de 1983 définissant les droits et obligations des fonctionnaires. Comme entrée en matière, pour une loi dite de confiance, vous repasserez !

Initialement justifié par la décision présidentielle d'abaisser à 3 ans l'âge de l'instruction obligatoire, le projet de loi comporte une dizaine d'autres sujets offrant une apparence hétéroclite. S'y est ajoutée, depuis la semaine dernière, sous la forme d'un amendement parlementaire et sans aucune concertation, la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux (nous y reviendrons plus tard).

Tous les articles ne sont ni de même nature, ni de même portée, mais plusieurs d'entre eux contribuent bien à un projet de transformation de l'École. Ils traduisent une volonté de revenir sur plusieurs dispositions de la loi de Refondation pour mieux exercer un contrôle vertical :

- La transformation du Cnesco en un conseil d'évaluation de l'École chargé de synthétiser les évaluations « maison »
- La reprise en main du ministère pour les référentiels de formation des personnels et la désignation de directeurs des INSPé (ex-Espé)
- Les expérimentations pédagogiques impulsées d'en haut.

Par ailleurs, d'autres mesures contribueront à renforcer les inégalités entre les élèves comme la création d'un statut dérogatoire au statut des EPLE : l'EPLE international, qui accueillera des élèves sélectionnés.

Concernant l'instruction obligatoire dès 3 ans, l'UNSA-Education y était favorable mais avec des réserves pour éviter tout remplacement de l'école maternelle par des jardins d'éveil et pour permettre de scolariser les quelques élèves qui ne le sont pas actuellement pour des questions de fragilité sociale ou territoriale. Cependant, il s'agissait surtout de suivre de près la mise en œuvre. Cette mesure nécessaire de sécurisation et de reconnaissance de l'école maternelle doit conduire à des améliorations concrètes pour l'École publique, et ceci sans effet d'aubaine pour l'enseignement sous contrat. En effet, l'instruction obligatoire à trois ans contraindra les communes à financer les écoles maternelles privées, au détriment des écoles publiques et de la mixité sociale. Et hop, au passage, un petit cadeau de 150 millions d'euros pour les écoles privées et c'était vraisemblablement le but poursuivi dès le début.

Cette somme ne sera compensée par l'Etat qu'à hauteur de 40 millions d'euros pour les seules communes qui ne versaient rien jusqu'à présent. Les autres communes devraient donc économiser sur leurs dépenses de fonctionnement, au premier rang desquelles, l'éducation. Pour financer des écoles privées, les villes devraient donc économiser sur leurs écoles publiques.

Cette décision inédite aura de lourdes conséquences sur l'équilibre du système éducatif. La ségrégation scolaire, renforcée par l'absence d'obligation de mixité sociale et scolaire dans les établissements privés, va s'aggraver.

Le Réseau français des villes éducatrices, l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes et le Comité national d'action laïque (FCPE ; la Ligue de l'Enseignement, les DDEN, l'UNSA Education et le SE-UNSA qui luttent contre le financement du privé) appellent le gouvernement et les parlementaires à reprendre la copie d'un projet de loi qui va déséquilibrer les finances des communes et amplifier la séparation de la jeunesse de notre pays.

Ils demandent aussi que le coût de la politique de financement public des établissements privés, instituée en 1960, soit évalué par la Cour des Comptes. Il est temps de connaître la réalité de son montant global et de savoir si ce choix politique rend un réel service à la Nation.

L'UNSA-Education juge donc que ce projet de loi, aussi bien dans la méthode que dans le contenu, traduit bien le fossé qui se creuse entre le ministre et les personnels de l'Éducation nationale.

Il faut dire qu'en même pas deux ans, nous avons eu droit à un pilonnage en règle de la fonction publique et de ses agents, quant à l'école publique, nous découvrons chaque semaine des annonces dans la presse, notre ministre ayant une conception du dialogue social bien particulière. Il applique à la lettre ces quelques lignes de Camus : « Nous sommes lucides. Nous avons remplacé le dialogue par le communiqué ».

Notre ministre défait, supprime donc tout ce qui n'irait pas dans son sens, et surtout il fait tout vite, sans aucune ou réelle concertation, en méprisant l'ensemble des acteurs de l'école publique. Nous avons parlé de la loi sur l'école mais c'est la même méthode qui est employée par notre rectrice pour donner son avis sur le projet académique...

Pour information, 200 chefs d'établissement manifestaient, il y a plus d'une semaine, devant le rectorat, pour protester contre la gouvernance en cours dans notre académie, elle aussi verticale. Vous avez dit école de la confiance ?

Et heureusement notre ministre ne devait procéder qu'à des aménagements, qu'est-ce que cela aurait été autrement ! 15 à 16 mois après, le constat est terrible et ce n'est pas fini ! Notre ministre, grand illusionniste en chef, priorise le premier degré et met en place, à moyens constants, les CP-CE1 dédoublés avec suppression des PDMQDC, dispositif pourtant jugé intéressant par les acteurs du terrain. Ainsi donc, dans notre académie, l'affichage est à 0 poste pour le 1er degré.

Cela se décline avec un - 14 postes, qu'il faut bien récupérer pour mettre en place ces fameux CP-CE1 dédoublés en Ille et Vilaine, département plus urbain avec l'ogre rennais. Pour notre département, cela a aussi un coût de 7 postes. Il faut y ajouter 3 postes en moins de PDMQDC.

L'UNSA-Education demande depuis quelques années que la priorité donnée au bilingue soit prise en compte par une dotation spécifique en postes, ce n'est pas le cas et il y aura 5 ouvertures de classes bilingues.

Evidemment, à l'UNSA-Education nous avons pleinement conscience de la démographie de notre département, mais au vu du nombre de postes supprimés listés ci-dessus (auxquelles il faut ajouter 5,5 postes de maîtres-formateurs) cette démographie est malgré tout bien prise en compte. Le manque de moyens dans la dotation explique qu'un nombre conséquent de classes vont être fermées dans notre département, impactant nos écoles rurales ou nos écoles primaires. Nous regrettons ce manque de moyens qui entraînera la fermeture de classes dans certaines écoles alors que leurs effectifs ne le justifient pas, fermetures qui profiteront parfois aux écoles privées implantées sur la même commune ou le même secteur géographique. Pour certaines écoles publiques, notamment en monde rural, la fermeture envisagée d'une classe va entraîner la mort à venir de l'école, des écoles du RPI et donc du service public déjà absent d'un secteur. Pour d'autres, la moyenne après fermeture approchera 25 élèves par classe, ou moins mais avec de multiples niveaux.

Comment le monde rural durement impacté ces derniers mois pourrait-il comprendre ces choix qui donneront, une fois encore, l'impression de favoriser les grandes villes au détriment des campagnes ?

Nous n'oublions pas non plus que toutes ces classes fermées verront autant de collègues sans poste, et au vu des directives nationales de mutation à venir, cela aura un sacré effet sur ces personnels, c'est aussi valable pour nos collègues du second degré qui perdront leur poste, nous en reparlerons...

Revenons à la création de 3 autres postes pour animation pédagogiques « école du socle », cette marotte de notre rectrice coûte quatorze postes à notre Académie, nous la dénonçons fortement.

Autant de moyens qui auraient pu, du, être priorisés ailleurs, dans le maintien de quelques classes, Penvénan ou Glomel, par exemple, mais aussi en renforçant les moyens attribués à la scolarisation des enfants handicapés par quelques créations de postes supplémentaires d'enseignants référents, qui par le biais d'un courrier explicite, ont fait part de leurs difficultés, continuité de ce qu'ils font depuis des années au niveau académique et départemental. Chacun ses priorités, mais ce choix n'est pas le nôtre et nous l'assumons pleinement et le ferons savoir.

Le 30 janvier, un amendement « surprise, surprise fort désagréable pour ne pas dire plus » était déposé, lors de l'étude de la loi de l'école de la « soi-disant » école de la confiance, je parle ici de la création d'« établissement public des savoirs fondamentaux ».

L'UNSA Education, y est opposé, nous l'avons indiqué en CTA, en CTSD et le faisons ici car il est important que vous tous sachiez ce qu'il y a derrière.

Malgré une présentation portant une entrée pédagogique, cet amendement n'a qu'une vision administrative, qui plus est partielle, méconnaissant les réalités des écoles, collèges, et des communautés éducatives.

Tout d'abord, l'amendement ne prévoit en aucune façon de recueillir l'accord des communautés éducatives et de l'institution éducation nationale mais seulement une décision du préfet, sur proposition des collectivités, pour créer un « établissement public des savoirs fondamentaux ». Il n'est pas envisagé de soumettre le projet à l'avis des conseils d'école et d'administration, pas plus que celui des instances de dialogue départemental que sont le CTSD et le CDEN. Même l'avis du Directeur académique des services de l'Éducation nationale n'y figure pas.

Par ailleurs, l'amendement néglige des pans entiers de la vie des écoles et des collèges.

On ne sait pas si les directeurs disparaissent lorsque plusieurs écoles sont concernées. En tout cas le texte n'en dit rien. S'ils disparaissaient, qui serait l'interlocuteur de proximité pour un établissement multisites ? Qui gèrerait dans ce cas le labeur quotidien des directeurs ? Appeler les parents d'élèves absents, commander les fournitures, relever le courrier, réunir les ESS, gérer les équipes... Comment les parents pourraient-ils accepter de ne plus avoir d'interlocuteur direct au quotidien ?

La seule disposition prévue est de placer un directeur dans une fonction de « directeur adjoint » au chef d'établissement. Quelle plus-value pour ce directeur devenu, « directeur adjoint » si ce n'est l'assurance de multiplier les réunions -ce qui vaut aussi pour les enseignants- avec la seule promesse de pouvoir « se répartir les tâches administratives avec l'équipe administrative du collège » ? Cette perspective, non traduite dans la loi, laisse croire d'ailleurs qu'il y aurait toute une équipe disponible dans les collèges... Avec les suppressions des personnels administratifs prévues, cela risque encore d'alourdir les tâches de ces derniers, et d'ajouter des responsabilités aux Personnels de direction, sans compensations, bien évidemment.

Si l'objectif est la généralisation à l'ensemble du système éducatif, pour l'UNSA-Education, cela ne répond pas à la problématique de la direction et du fonctionnement de l'école. Ce n'est d'ailleurs pas la réponse attendue par les personnels non plus. Au lieu de répondre aux défis de la direction, on la liquide en somme.

Cet amendement, désormais intégré au projet de loi, se donne toutes les chances de rater encore une fois le rendez-vous du progrès pour les élèves et les personnels.

Au niveau national, le SE-UNSA ainsi que le SGEN-CDFT, le SNUIPP et le SNES FSU et la FCPE ont écrit aux députés leur demandant de retirer cet amendement. Au niveau local, nous avons demandé à rencontrer les députés et sénateurs de notre département.

Abordons maintenant la réforme actuelle du lycée concomitante avec une suppression massive de postes. L'UNSA-Education n'était pas a priori contre la réforme du lycée mais au vu des programmes et des conditions dans lesquelles celle-ci se fera, le SE-UNSA vient de porter le message suivant : le Ministère sabote sa réforme.

Il est important de rappeler que dès le début nous nous sommes opposés à la seconde heure supplémentaire. Nous dénonçons les conditions dans lesquelles nos établissements du second degré de notre département et de notre académie vont faire leur rentrée prochaine et nous n'oublions pas les établissements professionnels !

Nous avons parlé d'un tour de passe-passe ministériel dès l'annonce des dotations académiques : - 29 postes pour toute l'académie sur le papier, cela donne dans le monde réel de nos établissements (sur toute l'Académie) : - 118,5 ETP Heures postes compensés par 89,5 ETP

Heures supplémentaires. Vous fixez un décret obligeant tous les enseignants du 2nd degré à faire une deuxième heure supplémentaire et hop ni vu ni connu, et en plus vous pouvez dire que les enseignants ont été augmentés. Une mise en place faite, une fois encore, à toute vitesse, avec beaucoup d'incertitudes et d'inconnues. C'est une véritable tempête qui a touché nos établissements, reste maintenant à voir l'étendue des dégâts dans les prochaines semaines et mois...

Et le pire est à venir, avec la réforme de la fonction publique qui sera plutôt une destruction de la fonction publique, là encore cela va aller très vite, décidément une marque de fabrique, presque une routine pour nos gouvernants.

Le gouvernement vient de présenter son projet de loi fonction publique.

Certes le statut de la fonction publique est maintenu mais il subit de profondes entailles : gestion individualisée des carrières et des mobilités, élargissement du recours au contrat sur des emplois permanents, rupture conventionnelle, ...

Certes les CAP sont conservées mais elles perdront une partie importante de leurs compétences, à savoir les mobilités et les promotions. Elles n'auront plus qu'un rôle limité aux questions disciplinaires ou de recours !

L'UNSA conteste par ailleurs que le CHSCT, en tant que tel, soit fondu dans une instance unique appelée CSA (Comité social d'administration).

Ce projet de loi ne tient pas compte, sur les points essentiels, des remarques, critiques et propositions de l'UNSA qu'elle a portées à la connaissance du gouvernement lors des nombreuses réunions qui ont ponctué l'année 2018.

Pour être précis, ce projet de loi est un texte décidé par le seul gouvernement.

Il contient de nouveaux dispositifs que l'UNSA Fonction Publique va maintenant évaluer pour vérifier qu'ils assurent les garanties dues aux agents publics alors que d'importantes restructurations sont déjà annoncées.

Alors que les débats actuels font apparaître la nécessité d'une politique plus solidaire alliant une indispensable transition écologique à l'intérêt général, le gouvernement affaiblit son meilleur levier qu'est la fonction publique au service du pays.

L'UNSA Fonction publique combattra les impacts négatifs de ce projet de loi. Elle appelle le gouvernement à entendre ses arguments.

Si ce projet de loi dit de la « réforme de la fonction publique » était maintenant coûte que coûte, cela voudrait dire que tout est déjà ficelé. Quel est alors l'intérêt du grand débat ?

Continuer à pratiquer ainsi le pouvoir en méprisant une grande partie des citoyens, des représentants du personnel, des parents et des élus, aura un jour ses limites... Il ne faudra pas non plus s'étonner si le sentiment d'exaspération vécu par les agents de la fonction publique, dont les représentants du personnel ne sont nullement écoutés, mais aussi les usagers, se manifesterait peut-être de manière excessive dans les semaines et mois à venir... Eriger en dogme absolu le mépris et l'absence de dialogue social et privilégier les richesses de certains est un choix, mais ce n'est pas le nôtre. Notre richesse est un service public au service de tous, c'est pourquoi nous le défendons car il y a beaucoup à perdre. Réformer et moderniser n'est pas poursuivre et amplifier la destruction du service public, à toute vitesse, car là encore ce seront les zones rurales qui en pâtiront le plus et pas seulement les agents...

Alors oui, à l'UNSA, nous ne partageons absolument pas ces choix, d'autres sont faits et ne sont pas rappelés en permanence en termes de coûts, et pourtant... Rappelons que sans service public, le monde rural ne survivra pas. Nos élus et certains citoyens costarmoriciens en savent quelque chose il me semble puisqu'ils se battent au quotidien pour que ce monde rural qui leur est cher puisse survivre et qu'à l'avenir ne rime pas seulement avec vie urbaine...